



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE  
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

**AVIS PUBLIC**  
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 23 août 2022, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro 587-2022, décrétant un emprunt de 49 664 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements 471-2014, 519-2017, 524-2017 et 364-2006.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 septembre 2022.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE QUATORZIÈME<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2022.

Lyne Groleau,  
Directrice générale et greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 14 septembre 2022, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce quatorzième jour du mois de septembre 2022.

Lyne Groleau